



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 26869

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la proposition d'un service civique obligatoire. Le Parlement a choisi en mars 2012 de ne pas faire du service civique un engagement obligatoire et donc d'en préserver le caractère volontaire. Au cours de ces dernières années, de nombreuses propositions de loi ont été élaborées afin de créer un service civique obligatoire. Elles ont toutes un objectif commun, faire vivre et faire transmettre les valeurs de notre République. L'objectif est de remettre en avant les droits et les devoirs de tout citoyen, de tout jeune, un devoir de cohésion sociale, de solidarité au sein d'une génération ou entre générations différentes. Un service civique obligatoire permettrait de nouer le lien entre les jeunes et la communauté nationale notamment *via* l'engagement associatif citoyen. Un tronc commun d'une durée de quinze jours permettrait également une réelle mixité sociale au cours duquel chaque jeune définirait son projet personnel. Il souhaiterait donc connaître les intentions de l'actuel Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique permet aux jeunes de s'engager volontairement pour effectuer une mission d'intérêt général dans des domaines très variés, en France ou à l'étranger, pour une durée non renouvelable de 6 à 12 mois. Reconnu et plébiscité par l'ensemble des acteurs du monde associatif, ce dispositif favorise le développement de la solidarité entre les générations et entre les territoires. La représentation nationale a choisi de ne pas en faire un engagement obligatoire mais d'en préserver le caractère volontaire. C'est aussi la volonté d'une majorité de jeunes et des principales organisations de jeunesse. Le caractère obligatoire aurait supposé des préalables non réunis à ce stade : à des financements très importants autour de 4 Mds €, incompatibles avec le redressement des comptes engagé par le gouvernement ; à une montée en charge très conséquente du nombre de structures pour accueillir l'ensemble des jeunes. Le développement du service civique s'appuie sur une recherche ambitieuse de la qualité des missions et de l'encadrement de la personne volontaire. L'objectif de mixité sociale fait ainsi l'objet d'une attention particulière lors de l'examen des demandes d'agrément des structures, afin que tout volontaire puisse être accueilli. Pour poursuivre sa montée en charge, les objectifs ont ainsi été fixés à 30 000 jeunes pour 2013, l'objectif à terme étant de 100 000 jeunes en 2017. Il ne paraît en conséquence pas opportun de remettre en cause le caractère volontaire du service civique.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26869

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5255

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6993